

<u>Dates de la formation :</u>	du 03/09/2020 au 18/06/2021
<u>Fréquence hebdomadaire :</u>	4 jours de formation : lundi, mardi, jeudi et vendredi
<u>Intensité hebdomadaire :</u>	24h réparties sur les 4 jours ci-dessus
<u>Horaires de la formation :</u>	8h45 – 12h00 et 13h15 –16h30
<u>Période des examens :</u>	Mai - Juin 2021
<u>Durée de la formation :</u>	636 heures de formation dans l'organisme ;
<u>Formation en entreprise :</u>	420 heures soit 60 jours de 7h selon horaires de l'entreprise d'accueil

Coût de la formation : **3 498,00 €**, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce coût comprend :

- ✓ Les frais de formation telle que décrite ci-dessus,
- ✓ Les frais des supports pédagogiques fournis pendant la formation,
- ✓ La mise à disposition des appareils et des produits nécessaires aux apprentissages

Echéancier de règlement et escomptes financiers :

- ☞ **298,00 €** d'acompte, payable à l'inscription ;
- ☞ **3 200,00 €** de solde, payable en plusieurs fois :
 - En **10 x 320,00 €**, chaque mois, de septembre N à juin N+1
 - Ou en **2 x 1 575,00 €**, en septembre N et janvier N+1, soit un escompte de 50 €
 - Ou en **1 x 3 100,00 €** en septembre N, soit un escompte de 100 €

Matériel professionnel de coiffure : **690,00 €**, net à payer, non assujetti à la TVA

Ce coût comprend les frais des manuels scolaires fournis au début de la scolarité, ainsi que le matériel professionnel de coiffure qui est indispensable pour l'apprentissage des techniques de coiffure.

Ce matériel sera aussi indispensable pour se présenter à l'examen des épreuves pratiques.

Il est possible de le commander auprès du CNAT, il sera remis lors du premier jour de formation.

Ce coût ne comprend pas :

- ✓ Les recharges, en cours de formation, des produits consommables qu'il contient.
- ✓ Les frais spécifiques à la présentation de l'examen : kit produits, tenue professionnelle, remplacement des articles usagés ou abimés au cours de la formation,...

Un acompte de 200,00 € est exigé lors de l'inscription. Le solde doit être réglé au plus tard le 31 juillet 2020.

Pièces à apporter pour compléter le dossier d'inscription

- Photocopie d'une pièce d'identité de l'élève stagiaire (CNI, Passeport, Carte de séjour,...) ;
- Attestation de participation à la journée d'appel (JAPD ou JDC)
- Attestation d'assurance en responsabilité civile personnelle ;
- 2 photos d'identité ;
- Chèques de règlement des acomptes